

Image not found or type unknown



Prud'hommes Employeur décédé

Par **Sb34**, le 11/12/2023 à 17:50

Bonjour, je suis en train de constituer un dossier pour les prud'hommes en référé mon employeur est décédé les heritiers ne veulent pas me régler la totalité de mes indemnités et surtout ils refuse de faire mon attestation pôle emploi correctement.
Quel nom dois-je inscrire pour "identité de votre adversaire" le nom et adresse de mon employeur décédé ou ceux de ses heritiers?
Merci.

Par **miyako**, le 11/12/2023 à 19:00

Bonjour,

quel est votre emploi exacte et quelle entreprise ??

cordialement

Par **Sb34**, le 11/12/2023 à 21:15

Bonjour je suis aide à domicile mon employeur été un particulier avec les cesu chèque emploi service
Merci pour votre aide

Par **miyako**, le 11/12/2023 à 21:51

Bonsoir,

<https://www.service-public.fr>

[quote]

Le salarié du particulier employeur touche-t-il des indemnités en cas de décès de l'employeur ? Oui, le salarié touche les indemnités suivantes : **Indemnité égale à l'indemnité compensatrice de préavis. Indemnité dont le montant est calculé de la même manière que l'indemnité de licenciement**

.

[/quote]

ce sont donc les héritiers qui doivent s'occuper des documents de fin de contrat et payer le salaire et les CP dus; cela doit passer au passif de la succession.

ce sont donc le nom des héritiers qu'il faut citer dans votre demande de référé prud'hommes, en précisant bien le nom du défunt décédé le Si vous savez le nom du notaire ,il faudrait l'informer afin qu'il puisse tenir compte de cela dans la succession.

Cordialement

Par **Sb34**, le **12/12/2023** à **15:11**

J'avais peur que si j'écris plus qu'un seul nom dans la partie "identité de votre adversaire" mon dossier soit non conforme et rejeté.

Merci pour votre aide